

SEANCE DU 20 JUIN 2024

N°2024/80

OBJET : (510) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE PROJET PICTURAL SUR DES ARMOIRES DE DISTRIBUTION DES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES APPARTENANT A ORANGE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur JAMET Maire,

M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,

Mme CAPBLANC

Adjoints

M. FABRE, Mme AUBIN,

Le nombre de conseillers en exercice est de 35 Mme RICARD, M. PERRET, Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO

Conseillers Délégués

M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,

M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL

et Mme JACQUET LEGER Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Mme FAUCONNIER à M. WILLIOT

Mme HELTàMme ABDELOUHABM. SAGBOHANàMme CAMPAGNE

M. GUEUDIN à M. JAMET

Mme TOUMI à Mme TROUZIER EVEQUE

M. LAMARCHE à Mme SAIDI
M. ZAMBUJO à M. PONCHEL
Mme CHRISTIN à M. LEGUEIL

ABSENTS EXCUSES : M. BOULIGNAC, M. HEURFIN et M. FLEURIER **SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme QUEYRAT-MAUGIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT A.R. du ... 26 Milm 2004

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2004

 LE CONSEIL MUNICIPAL,

la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/80 du 20 juin 2024

OBJET: (510) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE PROJET PICTURAL SUR DES ARMOIRES DE DISTRIBUTION DES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES APPARTENANT A ORANGE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant le souhait de la Commune de décorer les armoires fibres du territoire,

Considérant que ces équipements sont la propriété d'Orange,

Considérant qu'une convention est nécessaire afin de déterminer les conditions de collaboration entre la Commune et Orange dans le cadre du projet pictural de valorisation des armoires de communications électroniques,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour: 32 Vote(s) Contre: 0 Abstention(s): 2

DECIDE:

Article 1 : de collaborer Orange dans le cadre du projet pictural de valorisation des armoires de communications électroniques.

Article 2 : d'approuver les termes du contrat de partenariat, ci-annexée entre la ville et Orange pour la mise à disposition des armoires de distribution des services de communications électroniques.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCI

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN

Conseillere municipale déléguée à la démocratie locale et citoyenne